



# Données personnelles : quelques aspects juridiques

Claire Levallois-Barth

Maître de conférences en droit

Coordinatrice de la Chaire Valeurs et politiques des informations personnelles



# Contexte

## ■ Ville intelligente

- Transports publics, eau, gaz, électricité, télécommunications, vidéosurveillance
- Collecte et analyse des millions de données

## ■ Ere des big data

- Améliore la vie urbaine
- Ex. : caméras qui scrutent les rues pour ajuster l'éclairage en fonction du nombre de passants

# Enjeux

## ■ Surveillance potentielle par de nombreux acteurs

- Municipalité, communauté urbaine, entreprises, citoyens, forces publiques  
...
- Ex. Wellington, en Nouvelle Zélande
  - Dispositif de vidéosurveillance pour contrôler les accidents de voiture
  - Reconnaissance faciale pour reconnaître les délinquants

## ■ Enjeu philosophique de dignité

- La dignité est associée à la liberté et au libre arbitre c'est-à-dire, à **l'autonomie de la personne et à sa capacité à imposer sa volonté sur les choses**

## ■ Respect des libertés et droits fondamentaux

- Droit à la protection de la vie privée / des données personnelles
- Liberté de déplacement
- Non discrimination

# Cadre légal

Loi Informatique et Libertés



1978

1995

2012

G29

Directive 95/46/CE

Proposition de règlement

# Donnée à caractère personnel

- « *Toute information relative à une personne physique*
  - *identifiée ou qui peut être identifiée*
    - *directement ou indirectement*
  - *par référence à un n° d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres »*

- Personne identifiable : considérer l'ensemble des moyens dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou **toute autre personne**
- Texte, son, image (vidéosurveillance)

# Donnée personnelle / Donnée anonyme



**Nom, prénom, téléphone, adresse**

**Numéro d'identification unique du compteur**

**Consommation électrique**

- Nombre de personnes vivant dans le logement
- Habitudes de vie
- Type d'appareils utilisés

**Métadonnées**

**Abonné**

**Personnes vivant dans le foyer**

# Droit fondamental à la protection des données personnelles

## Principes clés

Finalités

Donnée sensibles

Qualité des données

Confidentialité & sécurité

Légitimation

Flux transfrontières

Droit d'information, d'accès et d'opposition

## 1&2. Finalité et qualité

### **Finalités**

Les données personnelles ne peuvent être recueillies et traitées que pour un usage déterminé et légitime



### **Qualité**

Ne collecter que les données personnelles pertinentes et nécessaires au regard des finalités



### **Durée de conservation limitée**

Durée « raisonnable » en fonction de la finalité : droit à l'oubli

# Principes de finalités & qualité

Finalité



Maintenance du réseau

Qualité



Pas d'analyse permanente de la consommation

La détection de tronçons du réseau qui posent problème peut se faire à partir d'autres données fournies par le compteur : la variation de tension ou la coupure d'alimentation

Une fois le problème localisé, la collecte de la courbe de charge peut permettre d'identifier plus précisément les points du réseau nécessitant d'être renforcés

Durée de conservation



Temps pour résoudre le problème détecté  
Temps pour prévoir les travaux à effectuer

# Principes de finalités & qualité

Finalité



Facturation

Fourniture de services complémentaires  
Travaux d'isolation par des sociétés tierces

Qualité



CNIL : un relevé journalier est suffisant pour un abonnement standard

Durée de conservation



Durée de contestation de la facture

Temps de la réalisation de la simulation pour mettre en place un tarif adapté

Réalisation de la prestation

# Traitement légitime

## ■ Pour être licite, le traitement doit respecter un des 6 motifs

### ■ En particulier

- Être nécessaire au respect d'une **obligation légale** incombant au responsable du traitement
  - Décret n° 2010-1022 du 31 août 2010 : impose aux **gestionnaires de réseaux publics de transports et de distribution** d'électricité de placer des compteurs intelligents afin que les utilisateurs accèdent aux données relatives à leur production
- Être nécessaire à **l'exécution d'un contrat** auquel la personne concernée est partie ou de mesures précontractuelles prises à sa demande
  - Facturation trimestrielle
- Recevoir le **consentement** de la personne : selon la CNIL
  - Service optionnel nécessitant l'utilisation de consommation précise
  - Mise en place de fourniture de services complémentaires par des tiers
  - **Consentement libre, spécifique et informé**

# Informations de la personne concernée

- **Droit de regard sur ses propres données personnelles : autonomie informationnelle**
- **Vise la collecte des informations et leur utilisation**
  - Identité du responsable du traitement, finalités ...
  - Toute information supplémentaire utile pour assurer un traitement loyal des données
- **En pratique :**
  - Finalité 1. Maintenance/gestion du réseau
    - Par le biais du contrat d'abonnement
    - Lors de l'installation de nouveaux compteurs : plaquette d'information
  - Finalités 2&3. Mise en place de tarifs adaptés à la consommation des ménages et Fourniture de services complémentaires
    - Au moment du recueil du consentement des personnes

# Sécurité et confidentialité des données

- **Garantir que les données ne sont utilisées que pour les finalités prévues et qu'elles ne sont pas accessibles à des personnes non autorisées**
- **Compteurs**
  - Conformité à des référentiels de sécurité approuvés par le ministre chargé de l'énergie
  - Vérifiée par une évaluation et une certification de la sécurité des technologies de l'information réalisée par l'ANSSI
- **Serveurs**
  - Les mesures dépendent des modalités de stockage : entrepôt de données géré par la métropole / entrepot géré par un tiers / cloud
  - Assurer la traçabilité des connexions au serveur
- **Difficultés : ex. d'un célèbre opérateur et de 1,3 millions de prospects**

# Conclusion

- **Concilier capacité à innover et capacité à garder la confiance**
  - « *Privacy is good for business* »
  - « *Privacy by design* »
- **Tendance générale dans le projet de règlement**
  - Plus de contrôle et de sanction de la part de la CNIL
  - Principe d'accountability : l'entité doit effectuer une analyse approfondie et régulière
- **Outils qui permettent de se distinguer par la qualité du service**
  - Tenir à jour une documentation
  - Réaliser des études d'évaluation en amont
  - Indicateur de confiance : le label



Chaire Valeurs et Politiques

DES INFORMATIONS PERSONNELLES



## 6ème Rencontre de la Chaire : Traitement des informations personnelles dans les enquêtes

18/03/2014 par ChaireVPIP | Commentaires fermés

La Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales instaure pour principe le respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance. Ce même texte encadre strictement les ingérences dans l'exercice de ce droit.

Or, plusieurs lois parmi lesquelles la récente Loi de Programmation Militaire imposent à différents acteurs (opérateurs de communications électroniques, fournisseurs de services de communications en ligne, etc.) de conserver les données relatives aux connexions et élargissent le régime d'accès à ces données notamment par les autorités policières, judiciaires et douanières.

Pour quelles finalités et selon quelles modalités les acteurs habilités peuvent-ils accéder à ces données et les utiliser ? Assiste-on, dans nos sociétés démocratiques, à un déplacement du point d'équilibre entre protection de la vie privée et surveillance ? Quelle est la portée réelle de ces changements et leur impact sur la normalisation de la



### ACTUALITÉ - NEWS



Rapport d'information...sur les tendances et opportunités du commerce électronique  
<http://t.co/KlImDXtVUoW> about 17 hours ago from web

[Repost] G29 WP 216 opinion on anonymisation technique 05/2014 Adopted on 10 April 2014  
<http://t.co/uESdQXT1Bn> about 17 hours ago from web

Apple, Facebook, other defu authorities, netify

# Chaire Valeurs et politiques des informations personnelles

1. Identités numériques

2. Gestion des informations personnelles

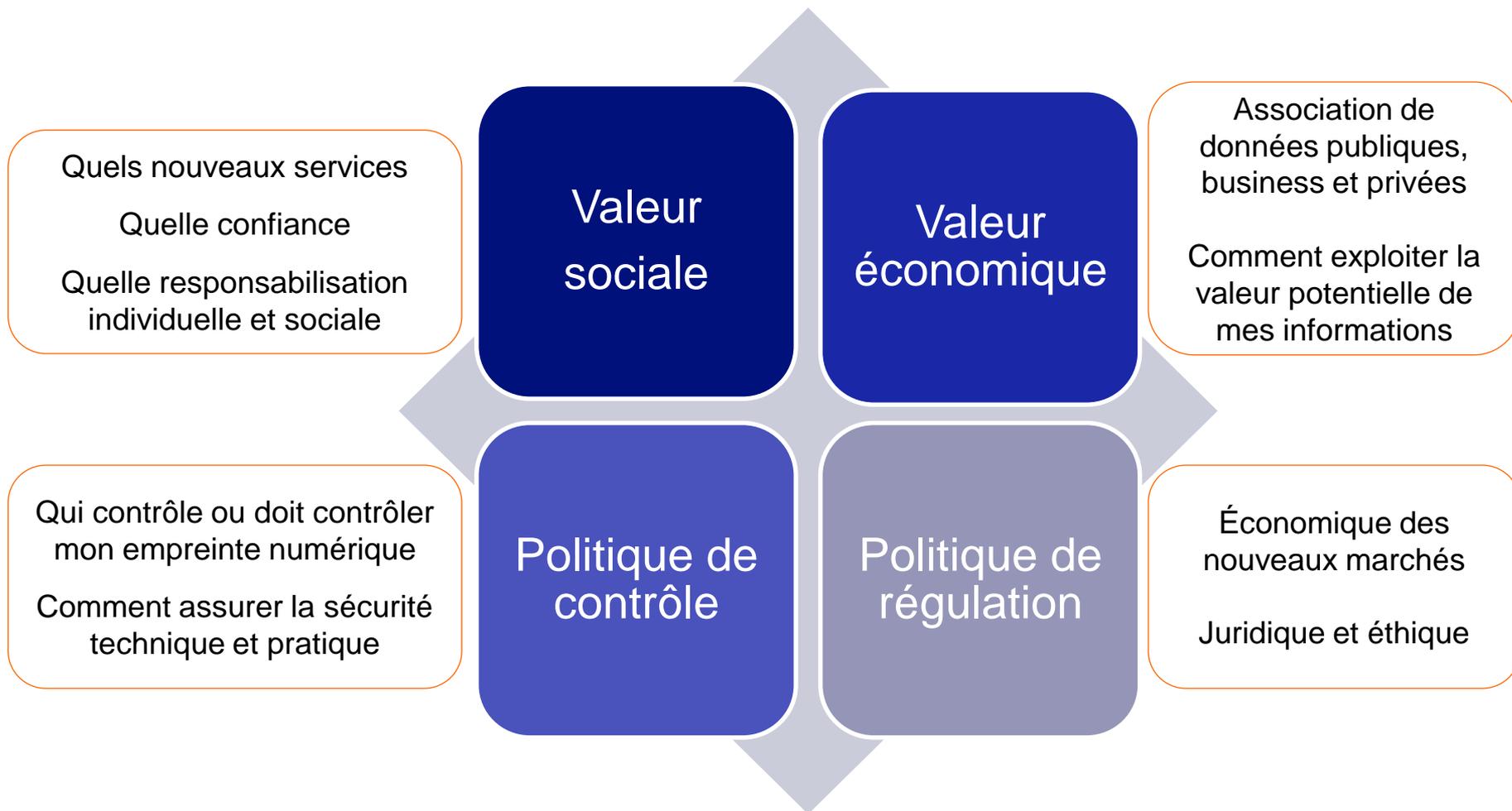
3. Contributions et traces

4. Informations personnelles dans l'Internet des objets

5. Politiques des informations personnelles

*Une création de valeur durable,  
marchande et non marchande,  
s'appuyant sur de l'innovation  
sociale et économique,  
sur une appropriation sociétale  
éthique et une sécurité juridique et  
technique*

# Les questions clés pour les acteurs



# L'équipe de recherche pluridisciplinaire

**Maryline Laurent**

Professeur en sciences  
de l'informatique



**Patrick Waelbroeck**

Maître de conférences en  
sciences économiques



**Pierre-Antoine  
Chardel**

Professeur en philosophie



**Claire Levallois-Barth**

Maître de conférences  
en droit



et les ressources STIC de l'Institut Mines-Telecom